

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 16 JUIN 2009**  
**- COMPTE RENDU SOMMAIRE -**

L'AN DEUX MILLE NEUF le 16 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Député-Maire, le 9 juin 2009, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Député-Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Quentin BOUCHACOURT, conseiller municipal, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Patrick BEAUDOUIN, Député-Maire

Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF (à partir du point 1), Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Françoise FOUGEROLE, adjoints au maire

M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, M. Quentin BOUCHACOURT, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU, conseillers municipaux.

**ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ :**

Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, conseiller municipal, pouvoir à M. le Maire  
Mme Dominique JUSOT, conseiller municipal, pouvoir à Mme MARGHIERI

**ÉTAIT ABSENT :**

M. Jean EROUKHMANOFF, adjoint au maire, jusqu'au point 0 inclus.  
M. Jérôme LETIER, conseiller municipal au point 19

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **0 Approbation du procès verbal du 28 mai 2009**

Le conseil municipal a approuvé le procès verbal du 28 mai 2009 à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **1. Création de la commission d'appel d'offres et de délégation de service public - Élection de cinq délégués titulaires et de leurs suppléants**

Sur rapport de M. le Maire, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public.

#### Membres titulaires :

- Mme Françoise DUSSUD
- M. Guy MACHIN
- Mme Annick MARGHIERI
- M. Philippe POLITO
- Mme Geneviève TOUATI

#### Membres suppléants :

- Mme Anne CARRESE
- Marie-Pierre LE GALL
- M. Paul DESVAUX
- Mme Stéphanie BRONSZTAJN
- M. Michel MAHEROU

### **2. Renouvellement du comité de pilotage du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de Saint-Mandé**

Sur rapport de M. le Maire, le conseil municipal a pris acte de la nouvelle constitution du comité de pilotage du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et a décidé, à l'unanimité, du principe d'un comité de pilotage composé de M. le Maire, d'un élu porteur du projet, d'un élu consultatif, du directeur général des services, du groupe de pilotage administratif, de techniciens, d'experts, .... Et sont désignés : M. Alain ASSOULINE, élu porteur du projet et Mme Pascale TRIMBACH, élu consultatif.

**Le conseil municipal désigne M. MONTAGNON, président de séance et M. le Maire sort de séance.**

## **FINANCES**

### **3. Adoption du compte administratif 2008 de la commune et du compte de gestion du receveur municipal**

Sur rapport de M. Guy MONTAGNON, adjoint au maire, le conseil municipal a adopté le Compte Administratif 2008 de la Commune et le compte de gestion du Receveur Municipal qui peut se résumer comme suit :

#### Section d'Investissement :

##### Section d'Investissement :

- Dépenses de l'exercice :	6 373 820,76 €
- Recettes de l'exercice :	3 333 355,27 €
- Besoin de financement de l'exercice 2008 :	- 3 040 465,49 €
- Capacité de financement 2007 :	638 630,48 €
- Besoin de financement cumulé :	- 2 401 835,01 €
- Restes à payer :	3 758 785,83 €
- Restes à recouvrer :	6 277 055,00 €
- Solde :	116 434,16 €

#### Section de Fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	31 314 477,19 €
- Recettes de l'exercice :	30 936 298,23 €
- Résultat négatif de l'exercice :	- 378 178,96 €
- Résultat négatif de l'exercice 2007 :	- 70 993,34 €
- Résultat cumulé :	- 449 172,30 €
Résultat de clôture :	- 2 851 007,31 €
Avec restes à réaliser :	- 2 734 573,15 €

26 pour : Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme

Stéphanie BRONSZTAJN, M. Quentin BOUCHACOURT, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL,

5 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU.

#### **M. le Maire rentre en séance.**

#### **4. Décision d'affectation du résultat 2008 du compte administratif de la commune**

Sur rapport de M. Marc MEDINA, conseiller municipal, le conseil municipal a approuvé la conservation en report à nouveau du résultat 2008 du Compte Administratif, à savoir :

- Section de Fonctionnement :

Résultat négatif de l'exercice : - 449 172,30 €

- Section d'Investissement :

Capacité de financement : 116 434,16 €

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, M. Quentin BOUCHACOURT, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL,

5 abstentions : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU.

#### **5. Décision modificative n°1 du budget primitif 2009 de la commune**

Sur rapport de M. Guy MONTAGNON, adjoint au maire, le conseil municipal a approuvé la décision modificative n°1 du budget primitif 2009 de la Commune qui peut donc se résumer comme suit :

##### Section de Fonctionnement :

- dépenses nouvelles réaffectées :	477 117,14 €
- dépenses désaffectation	285 665,65 €
- recettes nouvelles :	191 451,49 €

Solde	0,00 €
-------	--------

##### Section d'Investissement :

- dépenses désaffectées :	
& recettes nouvelles	114 107,67 €
- dépenses nouvelles	
& réaffectation :	2 404 161,50 €

-2 518 269,17 €

- restes à payer 2008 :	3 758 785,83 €
- restes à recouvrer 2007 :	6 277 055,00 €

2 518 269,17 €

Solde	0,00 €
-------	--------

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M.

Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, M. Quentin BOUCHACOURT, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL,

5 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU.

## **6. Adoption du compte administratif 2008 du budget annexe de l'assainissement et du compte financier du receveur municipal**

Sur rapport de M. Paul DESVAUX, conseiller municipal, le conseil municipal a adopté le Compte Administratif 2008 du budget Annexe de l'Assainissement et le compte financier du Receveur Municipal qui peut donc se résumer comme suit :

Section d'Investissement :

Recettes de l'exercice :	43 155,41 €
Dépenses de l'exercice :	3 071,32 €
Capacité de financement 2008 :	40 084,09 €
Capacité de financement 2007 :	624 687,88 €
Capacité de financement cumulé :	664 771,97 €
Restes à payer :	554 711,92 €
Restes à recouvrer :	80 695,00 €
Solde :	- 474 016,92 €

Section de Fonctionnement :

Recettes :	249 114,90 €
Dépenses :	100 374,70 €
Résultat de l'exercice :	148 740,20 €
Résultat 2007 :	813 947,88 €
Résultat cumulé :	962 688,08 €
Résultat de clôture :	1 627 460,05 €
Avec restes à réaliser :	1 153 443,13 €

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, M. Quentin BOUCHACOURT, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL,

5 abstentions : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU.

## **7. Décision d'affectation du résultat 2008 du compte administratif de l'assainissement**

Sur rapport de Mme Christine SEVESTRE, conseiller municipal, le conseil municipal a approuvé la conservation en report à nouveau du résultat 2008 du compte Administratif de l'Assainissement, à savoir :

- Section d'Exploitation :

Résultat cumulé : 962 688,08 €

En application de l'instruction M49, il est proposé de conserver en report à nouveau 962 688,08 € (compte 002) de résultat d'exploitation disponible.

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, M. Quentin BOUCHACOURT, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL,

5 abstentions : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU.

## **8. Décision modificative n°1 du budget annexe 2009 de l'assainissement**

Sur rapport de Mme Françoise DUSSUD, adjoint au maire, le conseil municipal a approuvé la Décision Modificative n°1 du Budget Annexe 2009 de l'Assainissement

Section d'Investissement :

recettes nouvelles d'excédent antérieur reporté 664 771,97 €

Section d'Exploitation :

excédent dégagé en 2008 962 688,08 €

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, M. Quentin BOUCHACOURT, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL,

5 abstentions : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU.

## **ESPACE URBAIN-TRAVAUX-DEVELOPPEMENT DURABLE ET ADMINISTRATION GENERALE**

### **9. Approbation du schéma directeur d'assainissement de la ville de Saint-Mandé**

Sur rapport de Mme Florence CROCHETON, adjoint au maire, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le schéma directeur d'assainissement de la Ville de Saint-Mandé.

### **10. Cession de 9 appartements sis 2, rue de l'Abbé Pouchard à Saint-Mandé**

Sur rapport de M. Jérôme LETIER, conseiller municipal, le conseil municipal a autorisé la cession de 9 appartements sis 2 rue de l'Abbé Pouchard à Saint-Mandé.

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, M. Quentin BOUCHACOURT, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL,

5 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU.

### **11. Cession de 1 appartement sis 3 place Charles Digeon**

Sur rapport de Mme FOUGEROLE, adjoint au maire, le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, la cession de cet appartement et a autorisé M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## **SOLIDARITE ENTRE LES GENERATIONS-SANTE-LOGEMENT**

### **12. Modification du règlement d'attribution des aides de la ville dans le cadre de l'OPAH**

Sur rapport de M. Jean EROUKHMANOFF, adjoint au maire, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, la modification du règlement d'attribution des aides de la ville dans le cadre de l'OPAH.

### **13. Sollicitation d'une subvention au fond d'aménagement urbain – programme immobilier de 59 logements locatifs sociaux sur le site de l'IGN**

Sur rapport de M. Alain ASSOULINE, conseiller municipal, le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à solliciter une subvention du Fond d'Aménagement Urbain, au titre du versement d'une subvention pour surcharge foncière à Valophis Habitat, OPH du Val-de-Marne, en vue de la réalisation de 59 logements sociaux sur le site de l'IGN.

### **14. Participation communale au financement de la surcharge foncière – programme immobilier situé sur le terrain de l'IGN**

Sur rapport de M. Alain ASSOULINE, conseiller municipal, le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire a approuvé l'attribution d'une subvention pour surcharge foncière au Groupe Valophis Habitat, OPH du Val-de-Marne, en vue de la réalisation de 59 logements sociaux, sur le site de l'IGN à Saint-Mandé.

## **MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION-RESSOURCES HUMAINES**

### **15. Modification du tableau des emplois ville**

Sur rapport de M. Jean-Philippe DARNAULT, adjoint au maire, le conseil municipal, a approuvé, à l'unanimité, différentes transformations de postes, à conclure un contrat dans le cadre des dispositions de l'article 3 alinéa 5 et suivants de la loi du 26 janvier 1984 en vue de pourvoir le poste de responsable des Relations publiques et Communication et le recrutement d'agents non titulaires, sur la base de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 pour permettre d'assurer la continuité des services durant la période estivale ou durant certaines périodes d'activités plus intenses de différents services.

Filière	Cadre d'emplois	Grades	Créé	Supprimé	Effectif	
					Ancien	Nouveau
Administrative	Attachés territoriaux	Attaché principal	1	0	0	1
	Attachés territoriaux	Attaché	1	0	9	10
TOTAL			2	0	9	11
Technique	Ingénieurs territoriaux	Ingénieur principal	1	0	0	1
	TOTAL			1	0	0
Médico- Sociale	Assistants territoriaux sociaux éducatifs	Assistant socio-éducatif principal	1	0	0	1
	TOTAL			1	0	0
Article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984	Besoin saisonnier	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe 6 mois	2	0	0	2
		Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe 6 mois	2	0	0	2
	TOTAL			4	0	0
Contrat d'accompagnement						
TOTAL						

### **16. Fixation des indemnités de fonction des élus du conseil municipal**

Sur rapport de M. Jean-Pierre NECTOUX, adjoint au maire, le conseil municipal a procédé à l'adoption des pourcentages alloués à M. le Maire, à Mmes et MM les Adjointes au Maire et aux trois Conseillers Municipaux délégués dans le cadre de leurs indemnités d'élus suite au changement de strate démographique et a une population, arrêtée par l'INSEE, supérieure à 20 000 habitants.

Sont fixés par délibération, les indemnités suivantes :

- 2 723,42 € bruts pour le Maire,
- 1 244,12 € bruts pour les Adjointes au Maire,
- 926,46 € bruts pour les 3 Conseillers Municipaux délégués auprès du Maire aux quartiers avec délégation de signatures.

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, M. Quentin BOUCHACOURT, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL,

4 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU,

1 abstention : M. Michel MAHEROU.

**17. Autorisation donnée à M. le Maire de signer le contrat de mission avec le cabinet 3S (stratégies en solutions sociales) pour l'audit handicap (préparation et rédaction d'un dossier de conventionnement)**

Sur rapport de M. Philippe POLITO, conseiller municipal, le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer le contrat de mission avec le cabinet 3S (stratégies en solutions sociales) pour l'audit handicap.

**18. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention relative au financement d'actions à passer entre la ville de Saint-Mandé et la FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique)**

Sur rapport de M. Philippe POLITO, conseiller municipal, le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer la convention relative au financement d'actions à passer entre la ville de Saint-Mandé et le FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique).

**ENSEIGNEMENT-PERISCOLAIRE-SOUTIEN SCOLAIRE ET DEVELOPPEMENT LINGUISTIQUE**

**19. Participation de la ville aux frais de fonctionnement pour les élèves Saint-Mandéens fréquentant l'école Ohel Barouch à Vincennes pour l'année 2008-2009**

Sur rapport de Mme Anne CARRESE, conseiller municipal, le conseil municipal a approuvé la participation de la Ville aux frais de fonctionnement de l'École Ohel Barouch à 244 € par an pour les élèves Saint-Mandéens fréquentant cet établissement et pour l'année 2008-2009.

27 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, M. Quentin BOUCHACOURT, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL,

5 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU.

**20. Approbation des tarifs des activités de l'Espace Cresco & Floresco**

Sur rapport de Mme Annick MARGHERI, adjoint au maire, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, les tarifs des activités de l'espace Cresco & Floresco qui ouvrira à la rentrée prochaine :

CONCEPT	TARIFS
<b>Aide aux devoirs</b>	100 euros le trimestre (40 heures en moyenne)
<b>Soutien Scolaire</b>	Inscription annuelle 390 euros (60 heures)
<b>Stage de préparation aux examens</b>	90 euros et 180 euros pour 10 et 20 heures de cours selon le module choisi
<b>English Club</b>	Tranche A : 3.60 euros Tranche B : 5.94 euros Tranche C : 9 euros Tranche D : 12.06 euros Tranche E : 14.94 euros Tranche F : 18 euros
<b>Séjour linguistique</b>	Selon le Quotient Familial (délibération spécifique)
<b>Laboratoire de Langues</b>	Gratuit pour les écoles

**21. Avenant n°1 à la convention de prestations de service pour les centres de loisirs sans hébergement maternel et avenant n°2 à la convention de prestations de service pour les centres de loisirs sans hébergement élémentaire à passer entre la ville de Saint-Mandé et la Caisse d'Allocations Familiales**

Sur rapport de Mme Marie-Pierre LE GALL, conseiller municipal, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, la signature de deux avenants à la convention à passer entre la ville de Saint-Mandé et la Caisse d'Allocations Familiales pour les centres de loisirs sans hébergement maternels et élémentaires.

**FAMILLE-JEUNESSE ET TEMPS LIBRE**

**22. Augmentation de la tarification relative aux activités de la maison des marronniers**

Sur rapport de M. Gilles CLERC RENAUD, conseiller municipal, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, l'augmentation de la tarification relative aux activités de la maison des marronniers à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009, comme suit :

	Tarif (en €)
Inscription annuelle .....	18,75
Inscription annuelle à partir du 2e membre d'une même famille .....	16,90
Inscription annuelle de non Saint-Mandéen sur dérogation .....	46,00
Impression noir et blanc papier photo en A4 .....	1,90
Impression couleur papier photo en A4 .....	2,40
Impression noir et blanc papier photo en A3 .....	4,25
Impression couleur papier photo en A3 .....	4,75
Renouvellement de la carte d'inscrit .....	3,00
Droit d'inscription forfaitaire aux séances d'initiation à certains logiciels organisées par les Espaces Image et Multimédia.....	11,40
"Animations Découvertes" et des "Aides Personnalisées" .....	2,10 la séance.

**23. Approbation du règlement intérieur de la Maison des marronniers**

Sur rapport de Mme Brigitte OSMONT, conseiller municipal, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le nouveau règlement intérieur de la Maison des Marronniers qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

**24. Règlement de fonctionnement des crèches collectives municipales de Saint-Mandé**  
**Règlement de fonctionnement de la crèche familiale municipale de Saint-Mandé**



Sur rapport de Mme Claire PALLIERE, premier adjoint au maire, le conseil municipal, a approuvé, à l'unanimité, le règlement de fonctionnement des crèches collectives et de la crèche familiale de Saint-Mandé qui est applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**25. Plafond et plancher des ressources des familles prises en compte pour le calcul des prix de journée en crèche**

Sur rapport de Mme Stéphanie BRONSZTAJN, conseiller municipal, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, les nouveaux plafond et plancher mensuels des ressources des familles prises en compte pour le calcul des prix de journée de crèche :

Montant maximum des ressources à 6 800,00 euros (contre 6 500 €), soit une augmentation de 4,61 %.

Tarif maximum de 3,90 €/heure à 4,08 €/heure.

Seuil plancher fixé à 573 euros par la Caisse d'Allocations Familiales (contre 555 euros).

**26. Création d'un lieu d'accueil enfants-Parents (LAEP)**

Sur rapport de M. Guy MACHIN, conseiller municipal, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, la création d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (L.A.E.P.).

**CULTURE**

**27. Réactualisation des tarifs du conservatoire Robert Lamoureux**

Sur rapport de M. Quentin BOUCHACOURT, conseiller municipal, le conseil municipal a approuvé la réactualisation des tarifs du Conservatoire « Robert Lamoureux » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, M. Quentin BOUCHACOURT, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL,

5 abstentions : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU.

**28. Réactualisation des tarifs des ateliers de musiques actuelles**

Sur rapport de M. Guy ARLETTE, conseiller municipal, le conseil municipal a approuvé la réactualisation des tarifs des Ateliers de musiques actuelles du service Activités musicales à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

- Pour un cours collectif hebdomadaire d'une heure, ou pour un cours individuel hebdomadaire de 30 minutes de : chant, piano, guitare, batterie, la participation financière sera fixée à 80 euros par trimestre.

- Pour un cours individuel hebdomadaire d'une heure de : chant, piano, guitare, batterie, la participation financière sera fixée à 160 euros par trimestre.

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, M. Quentin BOUCHACOURT, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL,

5 abstentions : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU.

**DECISIONS DU MAIRE**

**29. Application de l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Locales**

- Approbation de l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Société Générale
- Approbation de la convention de mise à disposition de la salle A de la Maison pour Tous à l'entreprise ARA (Atelier de recherche artistique) représentée par Céline BAVARD

- Adoption d'un contrat de bail entre la ville de Saint-Mandé et M. ROUABALI (résidence Michelet)

**QUESTIONS DIVERSES**